ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

TBT/Notif.88.136 25 juillet 1988 Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

Partie à l'Accord adressant la notification: JAPON 1. 2. Organisme responsable: Ministère du commerce extérieur et de l'industrie Notification au titre de l'article 2.5.2 [], 2.6.1 [], 7.3.2 [X], 7.4.1 [], autres: Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Cartouches de rechange pour stylos ou crayons à bille (SH 9608.60) Intitulé: Nouveaux produits visés par le système de label dit des Normes industrielles japonaises (ci-après dénommé "système de label JIS) Teneur: Ajouter à la liste des produits visés par le système de label JIS les cartouches de rechange pour stylos ou crayons à bille 7. Objectif et justification: Assurer la qualité et le bon fonctionnement Documents pertinents: Normes industrielles japonaises relatives aux cartouches pour 8. stylos ou crayons à bille (JIS S6054) Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: A déterminer 10. Date limite pour la présentation des observations: 30 septembre 1988 11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: